

CONSEIL DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 mars 2018

PROCES VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA
Mme Josy POSINE, M. Baptiste BOUSSARD,
Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY,
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

EXCUSÉS

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures 10 sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET annonce la démission de M. Nicolas MARTIN LALANDE de ses fonctions d'Adjoint au maire et de conseiller du 1^{er} Arrondissement. Il salue le travail de M. Nicolas MARTIN-LALANDE pendant son mandat au sein de la Mairie. Extrêmement rigoureux et très attentif, il a fait preuve d'une grande qualité et d'un grand talent. Il explique que M. MARTIN-LALANDE souhaite désormais entamer une nouvelle vie professionnelle, avec un projet qui lui tient très à cœur. Il regrette sa démission mais comprend parfaitement son orientation et lui souhaite de réussir dans ses nouveaux projets. Ils restent des amis fidèles. Il le remercie et précise qu'il lui est particulièrement reconnaissant à titre personnel pour sa fidélité, sa loyauté, son implication et la manière brillante dont il a exercé ses fonctions jusqu'à ce jour. Il lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles aventures.

Il ajoute que cette démission fait entrer à nouveau Mme Michèle HAEGY au sein du Conseil du 1^{er} arrondissement. Elle connaît parfaitement le 1^{er} arrondissement, l'équipe et toutes les attributions du Conseil. Elle n'a jamais cessé de faire partie de l'équipe et de la famille de cet arrondissement. Il lui souhaite donc un très joyeux et amical retour et beaucoup de réussites jusqu'à la fin de cette mandature.

Mme Catherine MATHON se joint aux compliments adressés à M. MARTIN-LALANDE et souhaite relayer les éloges qu'elle a toujours entendus sur son travail. Tous les membres des conseils de quartier, sans exception, ont apprécié sa disponibilité et son impressionnante efficacité. Elle lui souhaite une très belle vie professionnelle. Vu sa qualité, elle ne doute pas de sa réussite. Elle dit également être ravie de revoir Mme Michèle HAEGY qui l'a accompagnée pendant six ans. Elle espérait réellement l'avoir encore leurs côtés.

Mme Catherine TRONCA joint également aux meilleurs vœux pour l'avenir de M. MARTIN-LALANDE. Les élus tenaient à lui exprimer le plaisir qu'ils ont eu à travailler avec lui en bonne intelligence, toujours de façon efficace. Elle ajoute que ce travail était fort agréable.

Jean-François LEGARET remercie M. MARTIN-LALANDE pour sa présence ce soir dans le public. Tout le 1^{er} arrondissement lui manifeste son estime. Ils continueront à se voir et à échanger car ils ont encore beaucoup à faire et à se dire.

* * * * *

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Michèle HAEGY et Mme Catherine TRONCA, en qualité de secrétaires de séance.

Recours à la procédure d'urgence pour l'examen d'un Vœu proposé par M. Marc MUTTI

M. Jean-François LEGARET précise que M. Marc MUTTI a adressé un vœu relatif à la redynamisation du marché alimentaire découvert Saint-Eustache-Les Halles qui n'a pas été intégré dans l'ordre du jour dans les délais. Il propose de l'examiner en fin de séance.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen d'un Vœu proposé par M. Marc MUTTI, relatif à la redynamisation du marché alimentaire découvert "Saint-Eustache-Les Halles"

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 22 janvier 2018

M. Jean-François LEGARET demande si le projet de procès-verbal soulève des objections ou des demandes de rectification.

Mme Catherine TRONCA a été très étonnée de ne recevoir qu'une seule page.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il dispose de plus d'une page.

Mme Catherine TRONCA s'est donc demandé si un problème audio était survenu empêchant la retranscription intégrale. Elle ne dispose que d'un résumé.

M. Jean-François LEGARET comprend qu'il s'agit du compte rendu analytique.

M. Jean-François MOREL, Directeur général des services, confirme que ce document est le compte rendu par opposition au procès-verbal détaillé. Il explique qu'il s'agit d'une erreur de transmission. Il propose de renvoyer l'adoption du procès-verbal à la séance suivante.

M. Jean-François LEGARET propose en effet de ne pas délibérer ce soir. Il s'excuse précisant que ce détail leur avait échappé puisqu'il dispose du procès-verbal. Il propose donc de reporter l'adoption du procès-verbal à la prochaine séance pour laisser le temps aux élus de l'examiner.

Mme Catherine TRONCA remercie M. Jean-François LEGARET.

Le Conseil d'arrondissement décide à l'unanimité le report à la prochaine séance de l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 22 janvier 2018.

Projet de délibération 2018 DAC 450 - Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Projet de délibération 2018 DAC 483 - Subventions (5.750 euros) à sept associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1^{er}, 3^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Josy POSINE, qui rapporte ces deux projets de délibération.

Mme Josy POSINE demande aux élus de délibérer pour deux associations : la FNACA et le Comité du Souvenir. Il s'agit de deux associations différentes mais complémentaires. Elle rappelle que ces associations soutiennent les anciens combattants afin de perpétuer la mémoire de ceux qui sont morts pour l'honneur de la France. Elles viennent en aide aux anciens lorsque la situation le nécessite et apportent si besoin une aide morale et matérielle. Elles assurent des permanences en Mairie, organisent des activités diverses et variées. Elles ont, par exemple, organisé cette année un voyage à Compiègne avec la visite du château de Pierrefonds et la clairière de Rethondes. Elle invite donc les élus, pour leur permettre de poursuivre leur action, à donner un avis favorable à la subvention pour le Comité du Souvenir (800 euros) et pour la FNACA (600 euros).

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Josy POSINE pour cette présentation et demande si celle-ci appelle des questions. Il propose de voter en faveur de ces délibérations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération 2018 DAC 450.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération 2018 DAC 483.

Projet de délibération 2018 DAC 491 - Plaque commémorant le centenaire de la tenue extraordinaire du Conseil municipal de Reims en avril 1918 au 19, avenue de l'Opéra (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR, qui rapporte ces deux projets de délibération.

Mme Catherine SALVADOR explique que pendant la Première guerre mondiale, par suite de l'évacuation de la ville de Reims, le 25 mars 1918, l'administration municipale et divers services municipaux furent transférés à Paris. La capitale accueillit la Mairie de Reims ainsi que la Chambre de commerce et l'administration des hospices. Par ailleurs, de nombreuses associations s'installèrent assez tôt à Paris pour y centraliser les aides aux sinistrés et aux évacués.

La Mairie provisoire de Reims s'installa au premier étage du 19, avenue de l'Opéra, dans les locaux occupés avant la guerre par une société de chemins de fer autrichienne, placée depuis sous séquestre. Actuellement, une modeste pancarte indique tout simplement : Mairie de Reims. La Mairie de Reims ayant subi un incendie le 3 mai 1917, lors de l'évacuation, des policiers et des pompiers avaient apporté, avenue de l'Opéra, ce qui fut sauvé des archives.

Comme les anciens de combattants de 1914-1918 ne sont plus là, il faut continuer à faire perdurer la mémoire des gens qui étaient présents et qui ont fait l'histoire de la France. Le conseil municipal rémois s'est réuni pour la première le 19 avril 1918 à Paris sous la présidence de Jean-Baptiste LANGLET qui était à l'époque maire de Reims. Une seconde séance s'est tenue dans les locaux de la fameuse Mairie provisoire. Même si la séance suivante a eu lieu à Reims, une partie de l'administration municipale est restée à Paris. Il est aujourd'hui proposer d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble du 19, avenue de l'Opéra, dont le texte est le suivant : « Durant la Première guerre mondiale, suite à l'évacuation de la ville de Reims, son administration municipale fut transférée à Paris. La Mairie eut son siège dans cet immeuble. Une première séance du conseil municipal s'y tint le 19 avril 1918 ». Elle prie les élus de bien vouloir en délibérer et de donner un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET demande si ce rapport appelle des questions. Il propose de faire un amendement au Conseil de Paris. Il trouve cette plaque mal rédigée. L'expression « suite à », certes très pratiquée de nos jours, n'est pas française, contrairement à l'expression « à la suite de ». Il ajoute qu'il est inscrit « La Mairie eut son siège » sans qu'il ne soit précisé qu'il s'agit de la Mairie de Reims. Il considère qu'il faut bien suivre l'explication pour comprendre que la Mairie de Reims est venue s'installer à Paris. Il faudrait, selon lui, peut-être commencer par ce fait. Il propose la rédaction suivante : « La Mairie de Reims et le conseil municipal siègèrent dans cet immeuble à la suite de... » Il pense que l'information essentielle doit attirer l'attention du passant et des personnes concernées. Il est très insolite et très intéressant, à l'occasion du centenaire de la Première guerre mondiale, que le conseil municipal et la Mairie de Reims se soient réunis ici. Si les élus sont d'accord, il souhaite réfléchir à une amélioration de la rédaction de cette plaque, en espérant qu'elle n'ait pas déjà été gravée. Sous réserve de cette observation, il soumet au vote cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2018 DPE 6 - Approbation du zonage pluvial

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui rapporte ces deux projets de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES indique que la Ville a été confrontée à nouveau à des crues très importantes. Après les crues de 2016, de juillet 2017 et de 2018, la ville de Paris doit s'adapter à ces nouveaux phénomènes qui sont plus récents et plus importants. Elle doit prendre des mesures pour s'adapter à cette évolution. Il est question de renouveler la capacité initiale des sols à absorber l'eau. La gestion des eaux pluviales doit donc être renouvelée. Le dispositif de traitement des eaux recyclées et usées à la fin du XIX^{ème} siècle, consistait à créer un réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées domestiques et les eaux de pluie dans un seul et même réseau appelé réseau unitaire pour les restituer au milieu naturel - la Seine - après les avoir assainies. Aujourd'hui, la capacité du réseau ne permet pas toujours de faire face aux épisodes pluvieux. Une partie des eaux usées du réseau est directement déversée dans la Seine sans avoir fait l'objet d'un traitement. Dans les années 2000, la réglementation et la modernisation du réseau a permis de réduire de 85 % les rejets par temps de pluie en stockant et en traitant les eaux pluviales au sein des infrastructures d'assainissement. La Seine reçoit encore chaque année, en raison des épisodes pluvieux et des débordements, trois millions de mètres cube d'eaux usées venant directement des égouts. Il se peut que d'ici une vingtaine d'années, en raison de l'urbanisation croissante, les rejets passent à 4,5 millions de mètres cube. Le réseau débordera dans de nombreux lieux supplémentaires lors des fortes pluies.

L'idée proposée consiste à intégrer au zonage d'assainissement de Paris un zonage pluvial en réduisant les volumes d'eau évacués par les égouts, et en privilégiant le cycle naturel de l'eau par un retour à la terre, soit une nouvelle façon de vivre l'eau dans la ville. Il explique que l'enjeu réside dans le traitement de l'eau de pluie à la source. Il peut se faire à travers des techniques qui constituent autant de solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement et qui peuvent être utilisées dans un tissu urbain dense comme celui de Paris. Cela concerne les surfaces perméables végétales, les noues, les jardins de pluie, les solutions perméables minérales, les tranchées d'infiltration, les puits, les voiries infiltrantes, les dispositifs d'évapo-transpiration, les toitures végétalisées, le développement de trames d'eau et de zones humides. L'objectif est de favoriser très largement les solutions végétalisées.

Aujourd'hui, au lieu d'avoir une zone unique à Paris d'assainissement et une zone de traitement des eaux de pluie, le nouveau zonage propose de construire six zones à Paris en définissant des priorités avec une carte prescrivant comme règle une hauteur minimale de pluie correspondant à un volume d'eau à intégrer dans les sols qui le permettent en améliorant la perméabilité des sols par les dispositifs qu'il vient d'énoncer. Selon la zone, le seuil vaut 4, 8, 12 ou 16 millimètres de pluie sachant qu'un millimètre égal un mètre d'eau de pluie par mètre carré.

Une fois approuvé, ce zonage sera opposable aux tiers. Il sera annexé au Plan local d'urbanisme (PLU) et s'appliquera ainsi à tout projet de construction, de restructuration et d'aménagement ou de réaménagement d'espaces publics. Il signale que les quartiers centraux de Paris ont un taux

d'imperméabilisation de 90 %, ce qui est beaucoup plus fort que le reste de Paris, d'où l'intérêt des solutions proposées.

Le dispositif consiste à mettre en œuvre un abattement volumique pluvial. L'abattement doit permettre à l'eau de s'infiltrer dans les sols naturellement pour éviter que le réseau d'assainissement soit complètement débordé. Cela revient donc à soustraire du réseau d'assainissement unitaire une part plus ou moins importante du volume de pluie tombée sur le terrain de telle sorte que les conditions de déclenchement d'un délestage d'un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales vers la Seine depuis les déversoirs d'orage deviennent moins fréquentes ou en quantité moindre si cela ne peut être évité. Il précise que les eaux pluviales qui sont évacuées par le réseau d'assainissement sont polluées puisqu'elles sont tombées sur le bitume, la chaussée, les toits et murs. Si cette eau n'est pas traitée comme il faut et qu'elle est reversée dans la Seine, cela constitue un problème de pollution.

M. CALDAGUES propose donc un avis favorable. Il considère qu'il s'agit d'un enjeu déterminant pour les années à venir. Il pense que ce dispositif annexé au PLU permettra d'améliorer la situation en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie, sachant que le réseau d'assainissement a été conçu à la fin du XIX^e siècle.

M. Jean-François LEGARET remercie M. CALDAGUES. Il annonce que le Conseil débattera beaucoup, ce soir, des questions environnementales. Cette question des crues de la Seine consécutives à des phénomènes de pluie et au fait que le sol de Paris est aujourd'hui presque intégralement étanche donnera suite à d'autres sujets sur le plan climat, sur la biodiversité qui sont également des sujets très sérieux qui interpellent le Conseil. Quel que soit leur niveau de compétence sur cette question, les élus sont obligés de constater certains dérèglements climatiques et des crues de la Seine qui se répètent de plus en plus et entraînent des menaces et risques assez importants. Il rappelle qu'au regard du plan des inondations, le 1^{er} arrondissement est classé comme inondable sur la totalité de son territoire. Il s'agit d'un arrondissement de basse altitude à Paris particulièrement menacé par le risque inondation.

M. le Maire se dit personnellement très favorable aux propositions contenues dans cette délibération. Il pense même que la Mairie pourrait aller beaucoup plus loin. Le 1^{er} arrondissement a la chance de disposer de sols naturels sur une surface importante. Cumuler le jardin des Tuileries, le jardin du Palais royal, le jardin des Halles – même si ce dernier a été aménagé au-dessus d'un immeuble enterré – permet un phénomène d'absorption supérieur à l'écoulement sur une dalle. Il pense que l'arrondissement pourrait prendre des initiatives. Certains projets qui ont été débattus ne lui semblent aujourd'hui absolument pas conformes avec cet objectif. Il pense notamment au projet de dallage du terre-plein central de la place Dauphine. Ces nouveaux objectifs sont totalement incompatibles avec un autre traitement que celui du sol naturel. Il invite à tourner la page et à affirmer, qu'au regard de ces objectifs, il faut abandonner tout projet de dallage du terre-plein de la place Dauphine.

M. LEGARET répète que la Ville pourrait aller plus loin et rappelle qu'il avait suggéré de faire renaître autour de la fontaine des innocents le square des innocents. De nombreuses cartes postales et gravures ont été conservées. Il reconnaît que la question de l'écoulement naturel est un peu illusoire parce que le sous-sol est très encombré. Les études ont démontré que les structures étaient capables de supporter une certaine épaisseur de terre végétale. Il faudrait, selon M. le Maire, envisager, en accord avec les écoles, des fonctions pédagogiques. Les cours d'écoles, de collèges, de lycées sont toutes bitumées dans leur totalité. Des petites surfaces de sol naturel pourraient présenter un caractère pédagogique en montrant que l'eau est absorbée lorsque le sol est sablonneux alors qu'elle ne l'est pas quand il est bitumé. M. LEGARET pense que cela peut avoir un intérêt et que les directeurs d'écoles n'y seraient pas opposés. Il assure qu'ils vont travailler sur ces idées. Il est partisan de faire acte de candidature pour que le 1^{er} arrondissement soit un territoire pilote et avancé dans cette question des zones perméables dans une ville comme Paris. Il serait intéressant de jouer un rôle pionnier. M. le Maire demande si cette délibération appelle des questions.

Mme Catherine TRONCA indique que le projet de cour non bitumée est à l'essai dans trois écoles et déclare qu'elle est également favorable à ce que l'arrondissement devienne pionnier en la matière.

M. Jean-François LEGARET confirme que des essais sont réalisés dans Paris.

Mme Catherine TRONCA partage le point de vue et l'ambition de M. Jean-François LEGARET.

Mme Catherine MATHON s'enquiert du sujet des trottoirs qui longent les quais hauts. Elle considère qu'enlever le bitume ferait déjà un premier trottoir meuble qui pourrait absorber l'eau en cas d'inondation. A chaque inondation importante, l'eau ne peut être absorbée car les sols sont bitumés. Commencer par remettre de la verdure sous ces platanes serait déjà un premier plan.

M. Jean-François LEGARET déclare que le concours d'idées est lancé. Il s'adresse aux élus et à toutes les personnes qui les écoutent ce soir. Il serait heureux de mettre en place un groupe de travail avec les élus qui voudront y participer pour réfléchir à de bonnes pratiques. La question est sérieuse et intéressante.

Mme Catherine SALVADOR demande si les pavés parisiens ont été installés parce qu'ils étaient sur du sable et non du béton. Elle suppose qu'à l'époque, la perméabilité était supérieure.

M. Jean-François LEGARET répond que la ville a été pavée sous Philippe Auguste parce qu'il n'y avait pas d'égouts. L'évacuation se faisait par la rue. Il faut imaginer les eaux usées déversées plus un sol boueux. Par temps de pluie, ce ne devait pas être très sympathique. Les rues ont donc été dallées pour les rendre plus passantes. Sous le Second empire, le réseau d'assainissement de Paris a été réalisé, ce qui a globalement changé la donne. Sous le bénéfice de ces observations, il propose de délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2018 DAE 53 - Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ces deux projets de délibération.

M. Marc MUTTI indique que cette réforme concerne un périmètre de 247 vendeurs et vendeuses sur l'ensemble des 20 arrondissements de Paris. Il se trouve que cette réforme va porter dès cette année sur un renouvellement concernant 200 de ces 247 emplacements. Il précise qu'il s'agit de commerces ludiques et familiaux - petit manège, baraque à frites, kiosque à souvenir... - dans les squares, bois et sur l'espace public. Il revient sur l'origine de cette réforme en expliquant qu'elle trouve sa traduction dans la mise en forme d'une ordonnance du 19 avril 2017 qui impose désormais une mise en concurrence pour l'attribution de ces occupations. L'esprit qui préside à cette ordonnance est une exigence de transparence et d'impartialité dans l'attribution et la gestion de ces emplacements.

M. MUTTI relate les principaux points saillants de cette réforme. Il s'agit d'abord d'une rationalisation puisqu'il est question de fusionner six règlements en un seul. La durée d'exploitation est désormais harmonisée à trois ans, sauf si le délai d'amortissement d'un investissement est supérieur à cette durée. Le candidat pourra en effet le faire valoir. Il s'agit aussi d'une redevance d'occupation forfaitaire et non plus proportionnelle au chiffre d'affaires telle qu'elle était prévue dans l'ancien règlement. Cette redevance forfaitaire tiendra compte de l'emplacement et de sa commercialité. Pour mémoire, le 1^{er} arrondissement compte trois espaces dont deux vacants et se trouvent tous dans la même catégorie, c'est-à-dire 2,93 € HT par mètre carré et par jour. Les sommes sont donc relativement modestes.

Dans cette réforme, les mairies d'arrondissement seront associées au processus de sélection sans être décisionnaires. Il note qu'un récapitulatif sera fourni par la Mairie de Paris et le cabinet de Mme Olivia POLSKI avant lancement des appels à propositions. Un comité de sélection se mettra ensuite en place. Concernant le calendrier, à partir de ce soir, le Conseil d'arrondissement valide la réforme. Ensuite, la réforme passera au Conseil de Paris. La procédure d'appel à propositions sera lancée dès le mois d'avril 2018. Les 200 candidats seront sélectionnés cet été et, en novembre 2018, le Conseil de Paris votera pour valider cette sélection.

M. MUTTI propose d'adopter cette délibération et rappelle que la Mairie d'arrondissement sera extrêmement vigilante dans le choix des candidats présentés en termes de professionnalisme, de pérennité de service et de qualité esthétique. Sur les trois emplacements, un est occupé par le glacier du pont des Arts à l'intersection du quai François Mitterrand. Un est resté vacant à la Place Saint-Eustache. Le troisième a été mis en place par la Mairie d'arrondissement en 2012 à l'intersection de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Denis, entre Gap et Yves Rocher. Cet emplacement qui a été viabilisé est selon lui assez favorable à ce type d'activité.

M. MUTTI s'interroge en outre sur la mise en place d'une assistance dans les mairies d'arrondissement pour les candidats. L'instruction de dossier est généralement assez complexe et les vendeurs ne sont pas nécessairement formés pour cela. Il est possible de faire cette demande en annexe à cette délibération mais il propose de voter favorablement cette délibération.

M. Jean-François LEGARET remercie M. MUTTI et demande si cette réforme appelle des questions.

Mme Michèle HAEGY demande s'il serait possible de disposer d'autres emplacements ou si le 1^{er} arrondissement est limité à trois emplacements.

M. Marc MUTTI répond que la Mairie peut proposer d'autres emplacements. La Mairie a mis de côté les emplacements qui ne lui paraissaient pas adaptés à ce type de vente comme la place du Palais royal. A l'époque, la possibilité d'installer un emplacement de vente publique vers la place de la Concorde a été débattue mais n'a pas semblé très favorable. Il confirme néanmoins qu'il est possible de faire des appels à propositions qui vont au-delà de ce qui existe actuellement.

Mme Michèle HAEGY suppose que ce serait lié aux dossiers de candidature.

M. Marc MUTTI explique que, moyennant l'envoi d'un dossier à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) et au cabinet de Mme Olivia POLSKI, la Mairie peut faire acte de candidature pour ce type de propositions.

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'il s'est mobilisé sur ce sujet depuis longtemps. Il pense que pour toute convention d'occupation domaniale, une procédure transparente et un appel à candidatures doivent être organisés. Cela a été longtemps facultatif. Il dit avoir cosigné avec Jacques BRAVO le vœu dit "Bravo-Legaret" exprimant ce qu'a décidé plus tard l'ordonnance du 19 avril 2017 : ils ont alors fait preuve d'esprit d'anticipation. Il ne va donc pas s'exprimer maintenant en défaveur de l'appel à candidatures et de la procédure transparente. C'est ce qu'il souhaite depuis des années. Il est très heureux que cela soit systématisé.

Il sera vigilant en cas de remise en ordre et fera en sorte qu'il soit tenu compte de la qualité des commerces existants. Il n'existe pas de meilleurs connaisseurs de la qualité de ces vendeurs que les élus d'arrondissement. M. le Maire annonce qu'il sera également vigilant sur le fait que cette réforme ne porte pas une élévation des tarifs. La Ville de Paris a certes besoin de recettes, mais il ne voudrait pas que ces vendeurs voient leurs tarifs augmenter. Il précise qu'il s'agit de métiers difficiles avec des horaires très rudes et des conditions climatiques parfois difficiles. Ils sont portés par la sympathie des Parisiens. Si les tarifs augmentent, ils n'y arriveront pas. M. LEGARET est favorable à cette réforme et à cette mise à plat mais à condition d'être très précautionneux et que rien ne mette en péril la pérennité des activités de ces petits marchés.

Mme Catherine TRONCA considère que cette simplification est bienvenue. L'association des arrondissements lui semble indispensable et également bienvenue.

Mme Françoise FILOCHE continue à regretter la disparition des manèges dans le 1^{er} arrondissement. Elle est consciente qu'il ne s'agit pas du même type d'emplacement mais elle y tenait beaucoup. Elle indique qu'elle est arrivée dans cet arrondissement en 1973 et qu'il y a toujours eu des manèges sauf depuis ces dernières années.

M. Jean-François LEGARET constate que la Canopée rend son implantation impossible. Outre le manège, il existait aussi un petit train, pièce historique, extrêmement intéressante et très belle. Malheureusement, son implantation n'a pas pu se pérenniser parce qu'elle n'était pas économiquement rentable. Sous le bénéfice de ces observations, M. le Maire met ce projet de délibération aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2018 DEVE 33 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

M. Jean-François LEGARET rapporte ce projet de délibération.

Il ne procèdera pas à la lecture du document qui est toutefois bien rédigé et assez dense. La Ville de Paris ne l'a pas élaboré seule : il a été élaboré à la suite de réunions qui se sont tenues entre les mois d'avril et décembre 2016. Ce texte indique que dans une ville comme Paris, il existe encore aujourd'hui un grand nombre de variétés à la fois animales, végétales et que la biodiversité, qui désigne la variété et la diversité du monde vivant, est un terme consacré par le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992. Ce sommet de la Terre a mis l'accent sur le fait que l'humanité vit une période particulière. Depuis la création de la Terre, plusieurs grandes crises d'extinction des espèces sont survenues. Aujourd'hui, les spécialistes appellent la période actuelle l'anthropocène. Il s'agit d'une crise d'extinction naturelle 100 à 1 000 fois plus élevée que la taux d'extinction moyen d'espèces qu'a connu la Terre depuis sa création en nombre d'animaux et en étendues. Cela signifie que l'extinction de ces espèces est due aux activités humaines.

M. LEGARET reconnaît qu'ils ne disposent pas des moyens de faire cesser ces effets pervers de l'activité humaine instantanément. Ceci étant, cette question de sensibilisation et de pédagogie sur la biodiversité doit être effectivement au cœur de l'action. Il trouve tout à fait intéressant que le 1^{er} arrondissement soit associé à un certain nombre d'initiatives. Il note que certaines d'entre elles sont un peu symboliques. Il rappelle que la biodiversité a été proclamée, le 26 décembre 2016, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Un plan biodiversité de Paris 2018 - 2024 a en outre été établi en associant un certain nombre de partenaires assez prestigieux : chercheurs, universitaires, spécialistes des questions liées à la biodiversité.

Ce plan est formulé en trois parties. Un plan stratégique précise les enjeux aux différentes échelles du territoire de Paris, du patrimoine naturel parisien et de la participation des Parisiens à ces actions. S'ajoutent un plan d'actions ainsi que les ressources et éléments documentaires qui environnent ces différentes recherches. M. le Maire souligne que la Ville décompose ces actions : 7 actions portent sur la diversité dans une ville engagée, huit actions portent sur la biodiversité par et pour tous et quinze actions portent sur la biodiversité partout. Il invite les élus à lire attentivement ces actions.

M. LEGARET estime que ce plan est assez bien réalisé et bien documenté. Il salue la qualité de ce travail de fond. Ces actions lui paraissent aujourd'hui indispensables. Il note le caractère pédagogique qu'il faut insuffler à ces pratiques. Il propose donc de donner un avis favorable sur cette démarche d'adoption du plan biodiversité de Paris 2018 - 2024.

Mme Catherine MATHON intervient pour signifier que ce plan ne peut être accueilli que favorablement. Il doit même être encouragé. Elle s'enquiert du sujet de l'installation des ruches sur les toits de Paris car les abeilles sont en voie de disparition. Elle rappelle que les abeilles bénéficient sur les toits de l'absence totale d'insecticide. Cela est, selon elle, de nature à préserver ces abeilles. Elle assure, pour conclure, que son groupe est très favorable à ce genre d'actions.

M. Jean-François LEGARET précise que des ruches ont été installées sur les toits du Crédit municipal de Paris et à différents endroits. Il reçoit même parfois des pots de miel issus de ces ruches. Les apiculteurs considèrent qu'il est très pur puisqu'aucun épandage agricole n'est pratiqué à Paris.

Mme Catherine TRONCA confirme que cette problématique est essentielle. La biodiversité est cruciale et tous les Parisiens sont dans le même bateau.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DEVE 54 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

M. Jean-François LEGARET rapporte ce projet de délibération.

M. Jean-François LEGARET précise qu'un objectif est fixé avec un calendrier, des actions d'accélération d'ici à 2020 pour assurer la réalisation des objectifs du plan climat actuel et répondre à l'urgence de la transition énergétique. Un plan d'actions d'ici 2030 permet de se donner une feuille de route opérationnelle mesurable et atteignable. Enfin, un objectif, une vision de Paris en 2050, est censé tracer la voie vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables.

M. LEGARET explique qu'il s'agit d'affirmations de principe et que ses compétences scientifiques ne sont pas suffisamment précises pour affirmer qu'il est possible d'atteindre ces objectifs sur un tel calendrier. Il est, a priori, un peu prudent sur l'affirmation du 100 % énergies renouvelables. Cela lui rappelle l'affirmation zéro déchet. Ce type d'objectifs est difficile à atteindre.

M. le Maire est en revanche favorable à la sensibilisation et à la mobilisation de mécanismes d'information, de financement et de pédagogie pour faire en sorte d'être plus responsables dans les opérations de gestion de la Ville. Cela va naturellement des espaces publics jusqu'aux bâtiments municipaux, jusqu'aux opérations d'urbanisme et notamment les ZAC de la ville qui restent à réaliser. Il est question pour l'arrondissement d'initier et de faire émerger les nouveaux métiers de facilitateurs et d'éco-gestionnaires de quartier.

Cette démarche lui paraît nouvelle avec un potentiel d'activité qui lui paraît conforme à la réalité de ces objectifs et sur lesquels, il est disposé à dire que le 1^{er} arrondissement, territoire à taille humaine, avec des vies de quartier très proches pourrait être un très bon lieu d'expérimentation de telles initiatives. M. LEGARET invite les élus à prendre connaissance de ce dossier établi, là encore, avec la participation de très nombreux partenaires. Il propose de donner un avis favorable.

Mme Catherine TRONCA pense qu'il faut être très attentif aux chantiers et à l'absence d'enfouissement de déchets. Cette participation doit, selon elle, être surveillée.

M. Jean-François LEGARET acquiesce et rappelle qu'il existe une charte de qualité des chantiers dans le 1^{er} arrondissement. Il pense qu'il faudrait la réexaminer à la lumière de ce plan climat. Ce qui a été établi était un progrès il y a une dizaine lorsque l'arrondissement a été pionnier pour cette charte de qualité des chantiers mais depuis, les normes et les exigences ont évolué. Se rapprocher des spécialistes et de tous ceux qui ont travaillé à ce plan climat permettrait d'étudier la manière dont l'arrondissement pourrait rester à la pointe des exigences en ce qui concerne la qualité des chantiers.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Communication 2018 DEVE 53 - Lancement de la première édition de l'événement "Faites le Paris de la Biodiversité", du 22 avril au 10 juin 2018

M. Jean-François LEGARET rapporte cette Communication, en précisant qu'elle est arrivée hors délais, hier après-midi.

Il s'agit d'une action de sensibilisation et de communication qui concerne le lancement de la première édition de l'événement Faites le Paris de la Biodiversité du 22 avril au 10 juin 2018. Il est proposé d'organiser des événements à travers tous les arrondissements parisiens en lien avec les mairies d'arrondissement : visite de réservoir urbain de biodiversité, parcs et jardins, petite ceinture ferroviaire, cimetière, conférences, initiations aux sciences participatives, animations pour les enfants et leurs familles, expositions, ateliers pédagogiques, découverte de l'exposition plantes et insectes dans les quatre sites du jardin botanique.

M. LEGARET se dit évidemment partant et propose que la Mairie du 1^{er} arrondissement accueille des participations, des conférences, des expositions à caractère pédagogique et compatibles avec l'occupation de l'espace. Il est par exemple possible de concevoir dans le hall de la Mairie quelques panneaux, faire venir les écoles et les emmener dans un certain nombre de destinations permettant d'illustrer la biodiversité dans Paris.

Mme Catherine TRONCA rappelle que la journée mondiale de la biodiversité se tient le 22 mai.

Mme Catherine MATHON s'interroge sur la fête des mares. Elle demande ce dont il s'agit.

M. Jean-François LEGARET répond que les mares désignent les bassins.

Mme Catherine MATHON considère qu'une mare désigne l'eau dans un trou de chaussée.

M. Jean-François LEGARET note qu'il existe beaucoup de nids de poules dans l'arrondissement mais que l'événement concerne notamment les bassins du jardin des Tuileries, du Palais royal.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de cette Communication.

Projet de délibération 2018 DEVE 56 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES indique que le plan biodiversité vise aussi à développer une stratégie de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement pour tous les acteurs concernés par les enjeux de la biodiversité parisienne. Il observe que 29 espèces différentes de coccinelles ont été recensées. Elles bénéficient d'une très belle image auprès des Parisiens. Elles ont surtout l'immense qualité d'être de précieux auxiliaires naturels pour lutter contre les ravageurs. Certains se nourrissent en effet de pucerons, d'autres d'acariens ou de cochenilles.

Pour encourager les Parisiens et les Parisiennes qui jardinent sur leur balcon, leur terrasse ou dans un jardin partagé aux pratiques écologiques de jardinage, une campagne de sensibilisation accompagnée de la distribution de larves de coccinelles a été réalisée au printemps 2017. 20 000 larves ont ainsi été distribuées. Il est proposé de renouveler cette opération de sensibilisation et de distribution au printemps 2018 à l'occasion de l'événement Faites le Paris de la Biodiversité. La coccinelle *adalia bipunctata* dont les larves sont les plus résistantes et les plus efficaces contre les pucerons a été retenue pour cette distribution.

Dans cette nouvelle édition, il est proposé de tester également la distribution de larves de chrysopes appelées aussi les demoiselles aux yeux d'or, très efficaces contre les pucerons et d'autres ravageurs. Cette opération est donc proposée à l'occasion de deux demi-journées de sensibilisation aux insectes auxiliaires à la maison du jardinage dans le 12^{ème} arrondissement. Comme en 2017, cette opération sera tournée vers les jardins partagés qui ont été très réactifs lors de la première distribution. Le public pourra participer à des démonstrations d'application de larves de coccinelles et de chrysopes et observer d'autres insectes auxiliaires. Des supports pédagogiques seront également présentés concernant les insectes auxiliaires des jardins. Cette opération sera supervisée par la DEVE de la Ville de Paris.

M. CALDAGUES propose un avis favorable.

Mme François FILOCHE demande si elles seront disponibles à la Mairie du 1^{er} arrondissement comme il avait été mis à la disponibilité des habitants des kits de jardinage.

M. Emmanuel CALDAGUES pense que ce ne sera pas le cas.

M. Jean-François LEGARET ironise sur l'objectif visé par le plan biodiversité consistant à sauver toutes les espèces animales et celui de ce projet visant à condamner les ravageurs. Il remercie M. CALDAGUES pour cette présentation écologique et poétique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Communication du projet de délibération du Département de Paris 2018 DASCO 7-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES explique qu'il s'agit de subventions d'équipement pour un montant total de 2 273 624 euros. Pour ce qui concerne le collège Jean-Baptiste Poquelin, la subvention de 16 319 euros est destinée à l'acquisition de mobiliers pour la nouvelle salle d'arts plastiques. Celle-ci va faire l'objet d'une extension et d'un réaménagement durant l'été 2018 pour une somme plus importante. M. CALDAGUES se réjouit de cette délibération car la Mairie d'arrondissement avait porté ce projet avec les représentants de parents d'élèves. Cette activité pédagogique contribue à rendre ce collège attractif.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication de ce projet de délibération.

Communication 2018 DEVE 57 - Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui rapporte cette Communication.

M. Marc MUTTI indique ce projet est une déclinaison du Budget participatif 2016. Les Parisiens avaient en effet identifié cette problématique visant à créer vingt espaces de biodiversité et dix zones humides. Ce projet trouve sa place dans le cadre du plan biodiversité 2018 - 2024 et trouve sa traduction dans le vote des Parisiens. L'objectif est de donner plus de place à la biodiversité en ville à travers différentes actions. Il s'inspire de ce plan avec par exemple l'action n°9 consistant à faire connaître la biodiversité parisienne, l'action n°16 consistant à renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien et l'action n°18 consistant à développer de nouveaux espaces de biodiversité. Ces vingt espaces permettront de donner aux Parisiens une plus grande proximité avec la nature sauvage. Les dix zones humides faciliteront le développement de la trame bleue et l'augmentation de la fraîcheur en milieu urbain dense. Ces actions de sensibilisation associeront les mairies d'arrondissement au processus de sélection des sites où seront aménagés ces espaces et zones humides.

Cette communication fait référence à quelques actions déjà menées dans certains arrondissements. Néanmoins, à ce stade, la Mairie n'a pas eu de retour ou d'écho positif ou négatif par rapport à ces expériences. M. MUTTI ne peut souligner que le côté théorique de cette communication puisqu'elle est très prospective. Il constate que la Ville utilise la thématique écologique comme effet de levier pour mettre en avant le processus de budget participatif des Parisiens qui, pour l'instant, a du mal à fonctionner selon lui.

M. Jean-François LEGARET remercie M. MUTTI.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de cette Communication.

Vœu proposé par M. Marc MUTTI, relatif à la redynamisation du marché alimentaire découvert "Saint-Eustache-Les Halles".

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui présente ce projet de vœu.

M. Marc MUTTI donne lecture du vœu qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'arrondissement :

« Considérant le consensus partagé quant aux nombreux dysfonctionnements du marché alimentaire Saint-Eustache-Les-Halles lors de sa tenue du jeudi dans un quartier historique de la capitale qui est aussi une importante zone d'emploi qui se trouve en totalité au sein d'une zone touristique internationale ;

Considérant l'étude menée par la Ville de Paris avec la Mairie du 1^{er} arrondissement ainsi que certains membres du quartier des Halles précisant que la principale explication de ces dysfonctionnements est double : insuffisante adaptation de l'offre alimentaire et non alimentaire à la clientèle du jeudi, insuffisante visibilité du marché tout particulièrement le jeudi ;

Considérant la procédure de renouvellement des contrats de délégation de service public en cours dont le principe du renouvellement de ces contrats est soumis à l'approbation du Conseil de Paris de juillet 2018 ;

Considérant que les grandes orientations des prochains contrats seront formalisés par la Ville en lien notamment avec chaque mairie d'arrondissement et ce, avant la fin de mai 2018 ;

Considérant enfin et surtout que le vœu du conseil de quartier des Halles, voté à l'unanimité de ses membres en janvier dernier sur présentation de M. Marc MUTTI et sur proposition de M. Jean-François LEGARET, demande que Mme la Maire de Paris intègre les conclusions du vœu du Conseil de Quartier des Halles de janvier 2018 quant aux dispositions à expérimenter dans le prochain contrat de délégation de service public portant sur ce marché alimentaire, voire à une mise en pratique avant même le renouvellement des contrats de délégation de service public prévu en 2019. »

M. MUTTI énonce à présent les principaux éléments du Vœu présenté par le Conseil de quartier des Halles. Il est question d'adapter l'offre commerciale du jeudi à une clientèle d'actifs pressés et de touristes, une clientèle différente de celle du dimanche. Il est également question de déplacer la tenue du jeudi et du dimanche depuis la rue Montmartre vers le lieu-dit de la place Saint-Eustache afin de gagner en visibilité et d'améliorer la bonne insertion locale du marché. Le vœu vise aussi à augmenter le nombre de commerçants abonnés et volants, à rebaptiser l'actuel marché Saint-Eustache-les-Halles en Marché des Halles, à tenir régulièrement informés et associer à la prise de décision les membres du Conseil d'arrondissement et les membres du conseil de quartier des Halles.

M. MUTTI précise que ce vœu est une coproduction exemplaire entre la Mairie d'arrondissement, un Conseil de quartier et d'autres services. Il rappelle que M. LEGARET avait demandé, il y a quelques années, à Mme Olivia POLSKI de venir visiter ces marchés Montmartre et Saint-Honoré pour tirer des conclusions précises.

M. Jean-François LEGARET précise qu'elle avait répondu à son invitation.

M. Marc MUTTI confirme qu'elle l'avait accompagné sur le marché Montmartre fin 2015. Un cabinet a été diligenté pour travailler avec la Ville et la Mairie d'arrondissement sur ce point. La consultante a été rencontrée. Il remercie d'ailleurs les membres du conseil de quartier qui ont participé aux conclusions de cette étude : Mme Françoise THOMAS, Mme Claude PHILIPPE, M. Jacques CHAVONNET, M. Alain LE GARREC, ainsi que M. Nicolas MARTIN-LALANDE. Ils ont aidé les membres du Conseil à trouver une traduction très concrète et à offrir des pistes de réflexion à la Ville. La réflexion est en cours. La DAE a reçu les élus quelques semaines auparavant dans un cadre institutionnel et procédurier pour préparer le renouvellement des délégations de service public.

M. MUTTI ajoute que M. CORDONNIER l'a contacté par téléphone pour lui signifier qu'il soutenait cette démarche. Pour l'instant, il remarque que les planètes sont bien alignées. L'affaire est donc à suivre. Il assure qu'il tiendra les membres du Conseil informés. Il remercie tous les membres du conseil de quartier qui ont participé à cette aventure.

M. MUTTI appelle donc à voter ce Vœu qui est une reprise du Vœu du Conseil de quartier des Halles du mois de janvier 2018.

M. Jean-François LEGARET remercie M. MUTTI. Il pense qu'il faut persévérer et continuer à plaider. Les élus ont beaucoup travaillé sur ce projet en essayant d'associer tous les partenaires. Il rappelle qu'ils se sont battus pour la création de ce marché. Ils considèrent qu'il n'atteint pas aujourd'hui son plein niveau d'activité pour un certain nombre de raisons. La question de la visibilité du marché peut certainement s'améliorer. Une étude millimétrée a été réalisée sur place. Il s'avère que le marché pourrait avancer vers le domaine du jardin sans empiéter sur ce domaine. M. le Maire pense qu'il faut le redynamiser car ce marché en vaut la peine. Ce vœu permettra à l'arrondissement de continuer de poser cette question, de stimuler les services de la Ville et le délégataire.

Mme Catherine TRONCA déclare qu'ils sont unanimes. Elle observe que les marchés de semaine fonctionnent mal surtout l'après-midi et qu'une plus grande visibilité le dimanche ne pourra être que positive.

Mme Catherine MATHON ajoute qu'il existe un problème de sécurité. Des voitures s'engagent et traversent tout le marché. S'il pouvait être déplacé, cela éviterait cette insécurité permanente.

M. Marc MUTTI remercie Mme MATHON pour cette précision. Outre le fait de relancer ce marché, le déplacement du marché permet d'éviter un certain nombre de problèmes liés à la circulation automobile comme les problématiques d'encombrement de la rue Montmartre. Cette artère sera ainsi libérée et le secteur apaisé par rapport aux flux de circulation contraints à cause de la présence du marché sur la rue Montmartre et la rue Montorgueil.

Mme Françoise FILOCHE trouve cette idée de food-truck à la pointe Saint-Eustache remarquable car elle correspond à un besoin des gens qui travaillent dans le quartier, qui n'ont pas les moyens d'aller au restaurant ou qui n'ont pas envie de manger des sandwiches tous les jours. Sur le marché du jeudi, deux vendeurs de plats asiatiques et africains marchent très bien. Pour les habitants, ce sera l'occasion de goûter à d'autres cuisines.

M. Marc MUTTI précise que l'idée consiste à faire revenir les abonnés alimentaires traditionnels des marchés parisiens. Le food-truck vient compléter l'offre proposée. D'ailleurs, un food-truck très qualitatif sur le marché Saint-Honoré fonctionne plutôt bien. Aussi, il rejoint Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE regrette qu'il ne soit pas présent en semaine et que sa présence le samedi soit de plus en plus rare.

M. Jean-François LEGARET propose de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le Vœu proposé par M. Marc MUTTI, relatif à la redynamisation du marché alimentaire découvert "Saint-Eustache-Les Halles".

Réponse à la question écrite du Conseil du 1^{er} arrondissement adoptée lors de la séance du 16 janvier 2017

M. Jean-François LEGARET indique que la question demandait à Madame la Maire de Paris de statuer de manière juste et pérenne sur les droits de voirie réglés par les commerçants de la zone piétonne des Halles. Elle répond en évoquant une expérimentation qu'elle souhaite poursuivre au moins un an.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de cette réponse.

Réponse à la question écrite du Conseil du 1^{er} arrondissement adoptée lors de la séance du 27 novembre 2017

M. Jean-François LEGARET indique que cette question était relative aux principes déterminant les compensations en matière de droit de commercialité, en les subordonnant à des opérations immobilières dont la réalisation se fait dans un temps donné. Il fait référence à l'article L 631.7.1 du code de la construction qui stipule que pour les importantes opérations, les délais de réalisation peuvent être importants mais sont la garantie qu'il s'agit bien d'opérations nouvelles, d'éviter toutes les opérations de transformation des bailleurs sociaux. Il est précisé qu'il faudrait, pour bien faire, modifier la loi. Ce n'est donc pas du ressort de la Ville.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de cette réponse.

Réponse à la question écrite du Conseil du 1^{er} arrondissement adoptée lors de la séance du 6 novembre 2017

M. Jean-François LEGARET indique que cette question était relative à la relocalisation et prise en charge des SDF de la rue de Viarmes. Ils ont été « poussés » par le chantier de la fondation Pinault. Un suivi de la situation de ces différentes personnes a été fourni. Il est indiqué que l'association la clairière a été chargée d'un travail de médiation de rue et de prévention sociale pour apporter des réponses personnalisées d'accompagnement à ces différentes personnes.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de cette réponse.

Communications diverses

M. Jean-François LEGARET propose les candidatures Mme Nathalie CARRETTE et M. Patrice SENEZ au Conseil de quartier Les Halles, de Mme Claude-Martine SIEGER au Conseil de quartier Saint-Germain-L'auxerrois, et de Mme Florence LEROY ADAM au Conseil de quartier Vendôme. Le Conseil d'arrondissement valide ces candidatures.

M. Jean-François LEGARET rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mercredi 18 avril.

Mme Catherine TRONCA rappelle qu'un CICA sur le logement se tiendra le 28 mars et demande si les bailleurs sociaux ont été invités.

M. Jean-François LEGARET annonce que les invitations sont en cours.

Mme Catherine TRONCA remercie M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET pense que les bailleurs qui gèrent un patrimoine relativement significatif dans le 1^{er} arrondissement devraient pouvoir envoyer un représentant.

Mme Catherine TRONCA ajoute qu'ils pourront aussi répondre aux questions des intéressés.

M. Jean-François LEGARET demande si les membres du Conseil souhaitent partager d'autres informations. En l'absence d'interventions, il lève la séance.

* * * * *

La séance est levée à 19 heures 25

Questions de la salle

M. Jean-François LEGARET propose de passer aux questions de la salle.

M. Alain LE GARREC souhaite poser deux questions. La première question concerne les bailleurs sociaux. Il demande s'il serait possible d'indiquer la présence d'un CICA sur le logement. Tout le monde ne se rend pas sur le site de la Mairie d'arrondissement. Sa seconde question porte sur la place Dauphine. Il a appris hier que l'accès au parking de la place Dauphine, pour des raisons que tout le monde ignore, a été modifié pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) mais que cela a entraîné la suppression de l'ascenseur. Il a été démonté et les utilisateurs ne comprennent pas pourquoi. Il relaye donc cette question.

M. Jean-François LEGARET confie que cela paraît extravagant. Il remercie l'intervenant pour cette information. Il annonce qu'il se rendra dans ce parking et essaiera de comprendre la situation avant d'en donner connaissance lors du prochain Conseil d'arrondissement.

Mme Catherine TRONCA précise que les modifications portaient sur l'amélioration de l'accessibilité pour les PMR, ce qui paraît totalement paradoxal.

Jean-François LEGARET

Maire du 1^{er} arrondissement